



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance financière

Question écrite n° 19566

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le bilan d'activité de la cellule Tracfin pour 2002. Chargée de la lutte contre les circuits financiers clandestins, la cellule Tracfin a vu son activité fortement augmenter en 2002 : 291 dossiers ont ainsi été transmis à la justice contre 226 en 2001. Compte tenu de l'importance de ces chiffres, il lui demande de dresser la liste par région de l'évolution du nombre des dossiers transmis à la justice et de préciser, le cas échéant, les disparités régionales constatées.

Texte de la réponse

Les 291 dossiers transmis en justice par Tracfin en 2002 ont été adressés à 76 parquets territoriaux. Par comparaison, 50 procureurs de la République avaient été destinataires des transmissions du service en 2001 et 40 en 2000. Cette diversification accrue des parquets destinataires révèle tout à la fois le caractère national des tentatives de blanchiment et la mobilisation croissante des opérateurs, astreints à transmettre des déclarations de soupçon, quelles que soient leurs régions d'exercice. Cette nouvelle géographie des transmissions se traduit par un repli relatif du nombre d'affaires communiquées aux parquets d'Ile-de-France, 40,7 % (dont 29,9 % pour Paris), contre 53,1 % en 2001 et 45,5 % en 2000. Ils drainent toutefois toujours le plus grand nombre de transmissions, loin devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-en-Provence, Avignon, Draguignan, Grasse, Marseille, Nice et Toulon), qui représente 13,4 % des saisines judiciaires. Au-delà, les parquets saisis sont très divers et couvrent pratiquement toutes les régions de la métropole (particulièrement ceux de Toulouse, Bayonne, Lille et Strasbourg), sans préjudice des départements et territoires d'outre-mer, tels que la Guadeloupe (Basse-Terre) et la Nouvelle-Calédonie (Nouméa). Le début de l'année 2003 confirme cette tendance à la diversification des transmissions, qui fait disparaître progressivement les disparités régionales - non fondées sur la densité de la population ou le niveau économique -, ayant pu exister il y a quelques années.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19566

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4384

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6656